



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 25 octobre 2005 — N° 174

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 20 octobre 2005, sur le rapport de la Commission de l'administration publique qui, en vertu de la *Loi sur l'administration publique*, a entendu le sous-ministre de la Justice concernant la gestion des biens liés à la criminalité ; le secrétaire du Conseil du trésor concernant le bilan de la situation des agences et unités autonomes de service ; le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant la qualité de l'information sur la performance du ministère ; le secrétaire du Conseil du trésor concernant le rapport sur l'application de la *Loi sur l'administration publique* ; les présidents de la Fédération des commissions scolaires du Québec et de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec concernant l'aide aux élèves en difficulté. Ce rapport contient 16 recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Gauthier, ministre du Tourisme, propose que le principe du projet de loi n° 119, Loi sur le ministère du Tourisme, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

25 octobre 2005

À 12 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Thériège, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 124 Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, soulève une question de privilège. Elle soutient que la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine aurait rendu public le projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, avant sa présentation à l'Assemblée nationale.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, elle dépose :

Copie d'un article de M. Michel Hébert, du *Journal de Québec*, en date du 25 octobre 2005, concernant le projet de loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 2183-20051025)

25 octobre 2005

À 14 h 18, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre, M. le président prend la question en délibéré et suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 53.

M. le président rend la décision suivante.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La question de privilège n'est pas recevable. Rien dans les faits soumis ne permet de conclure que le contenu du projet de loi a été rendu public avant sa présentation à l'Assemblée. L'article publié ne fait référence qu'à des orientations du projet de loi.

La motion de Mme Thériault, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, est adoptée.

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'entente modifiant l'entente sur les services policiers conclue entre le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec ;

(Dépôt n° 2184-20051025)

L'entente concernant la continuation des contributions pour la prestation de services policiers conclue entre les Premières nations crie d'Eastmain, Mistissini, Waskaganish, Chisasibi, Wemindji, Nemaska, Whapmagoostui, Waswanipi et les Crie d'Oujé-Bougoumou, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ;

(Dépôt n° 2185-20051025)

25 octobre 2005

L'entente sur les services policiers conclue entre le Conseil des Atikamekw de Wemotaci, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ;
(Dépôt n° 2186-20051025)

L'entente sur les services policiers conclue entre le Conseil de la première nation des Innus Essipit, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ;
(Dépôt n° 2187-20051025)

L'entente sur les services policiers conclue entre le Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.
(Dépôt n° 2188-20051025)

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Office de la protection du consommateur, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;
(Dépôt n° 2189-20051025)

Le rapport d'activités du Registre des lobbyistes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.
(Dépôt n° 2190-20051025)

M. Béchar, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

Le rapport annuel du Fonds de la recherche en santé du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;
(Dépôt n° 2191-20051025)

Le rapport annuel du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;
(Dépôt n° 2192-20051025)

25 octobre 2005

Le rapport annuel de gestion du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2193-20051025)

M. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Centre d'expertise en analyse environnementale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2194-20051025)

Le plan d'action 2005-2006 du Centre d'expertise en analyse environnementale ;

(Dépôt n° 2195-20051025)

Le rapport annuel de Recyc-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2196-20051025)

Le rapport annuel du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2197-20051025)

Le rapport annuel du Comité consultatif de l'environnement Kativik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 2198-20051025)

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2199-20051025)

25 octobre 2005

M. le président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Valois (Joliette) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 26 octobre 2005, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2200-20051025)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, trois extraits de pétition concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 30 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Gendron (Abitibi-Ouest) ;
(Dépôt n° 2201-20051025)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 49 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Pinard (Saint-Maurice) ;
(Dépôt n° 2202-20051025)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 215 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Legault (Rousseau).
(Dépôt n° 2203-20051025)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bouchard (Vachon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 122 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement et la gestion des centres de la petite enfance.

(Dépôt n° 2204-20051025)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

25 octobre 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira afin d'entendre les commentaires et suggestions de certains organismes faisant suite au rapport publié par la commission sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire.

Motions sans préavis

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, présente une motion concernant les activités culturelles en milieu scolaire ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne aujourd'hui la Journée nationale de visibilité de l'action communautaire autonome et reconnaisse l'importance du travail de ses bénévoles et organismes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

25 octobre 2005

Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée maritime québécoise qui a lieu aujourd'hui, le 25 octobre 2005 ; qu'elle déclare à cette occasion l'importance du fleuve Saint-Laurent dans l'histoire et la vie socioéconomique et culturelle des Québécois ; et qu'elle affirme la nécessité de promouvoir l'activité économique que ce fleuve peut générer et ce, au profit du Québec tout entier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et M. Pagé (Labelle) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite tous les lauréats et lauréates qui se sont mérités le Prix du bénévolat en loisir et sport Dollard-Morin le 21 octobre dernier et qu'elle souligne leur travail et leur engagement exceptionnels dans leur communauté.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

25 octobre 2005

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi sur le Directeur des poursuites publiques.

M. Cusano, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance publique afin d'entendre le sous-ministre de la Sécurité publique sur son dernier rapport annuel de gestion et en séance de travail afin de faire des observations à la suite de l'audition ;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira afin de procéder à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de La Financière agricole du Québec ;
- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de compléter le mandat sur la diversité des expressions culturelles.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Cusano, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 26 octobre 2005, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Valois (Joliette).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale dénonce les visées centralisatrices et le mépris du gouvernement du Canada à l'endroit du Québec.

25 octobre 2005

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Gauthier, ministre du Tourisme, proposant que le principe du projet de loi n° 119, Loi sur le ministère du Tourisme, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Lelièvre (Gaspé).

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Bouchard (Vachon) à Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, concernant le projet de loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

À 18 h 13, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 26 octobre 2005, à 10 heures.

Le président

MICHEL BISSONNET